



Réduire et produire, les défis de la réforme énergétique



Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la loi révisée sur l'énergie, qui vise notamment la sortie progressive de l'énergie nucléaire et la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles importées.

Le système énergétique suisse doit être radicalement transformé pour atteindre les objectifs fixés par la Confédération. L'utilisation rationnelle de l'énergie (permettant de faire des économies et de réduire les importations d'énergie) et la promotion des énergies indigènes renouvelables sont deux moteurs importants de cette transformation énergétique.

Réduire sa consommation et produire son énergie. Tels sont les deux volets indissociables pour atteindre l'efficacité énergétique. Les travaux de rénovation sur les luminaires et les bâtiments communaux effectués ou projetés permettront dans une grande mesure d'assurer le premier volet de la stratégie énergétique communale. D'autres projets sont également étudiés ou en cours pour réduire la consommation de notre Commune.

Le second volet, la production indigène d'énergies, est en plein essor sur notre territoire. Ainsi entre les toitures de la salle de gym de la gare, de l'hôtel de ville et de l'ancien musée CIMA, **ce sont plus de 880 m² de panneaux solaires photovoltaïques qui seront posés sur les bâtiments communaux d'ici le printemps 2024.** La puissance totale estimée de 185 kWp (ou 185'000 kWh/année) équivaut à la consommation annuelle d'une cinquantaine de ménages de 2 à 3 personnes.

Outre un bon ensoleillement, Sainte-Croix a la chance de posséder plus de 2'000 ha de forêts et pâturages boisés permettant l'extraction d'environ 7'700 m³ de bois résineux et feuillus. Ces ressources naturelles sont essentielles à l'exploitation de la centrale de chauffage à distance, à laquelle sont raccordés grand nombre de bâtiments communaux et privés. Une extension du réseau de distribution ainsi que la pose d'une deuxième chaudière sont projetées par le groupe E.

Sainte-Croix

Réaudit Cité de l'énergie

Labellisée depuis 2004, la Commune de Sainte-Croix a participé le 19 septembre dernier à un audit en vue de l'obtention de sa 4^{ème} recertification Cité de l'énergie. Les échanges avec l'auditrice et la représentante cantonale de la Direction de l'énergie ont été positifs et très encourageants pour les actions déjà entreprises sur notre territoire. Le préavis positif de la Direction générale de l'environnement relève la poursuite par notre Commune d'une politique énergétique active.

La décision finale de l'obtention de cette recertification nous sera communiquée d'ici le début du mois de novembre. Un événement pour la remise de ce label, ouvert à toute la population, sera organisé le 30 novembre prochain au Cinéma Royal.

Subventions communales 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, outre les offres habituelles concernant les panneaux solaires ou la mobilité électrique, la Commune de Sainte-Croix propose de nouvelles subventions visant à promouvoir le développement de la mobilité douce et durable et à soutenir particuliers et familles pour l'utilisation des transports publics.

Cette année, ce sont actuellement plus de 170 subventions de soutien au développement durable qui ont été octroyées pour un montant dépassant les Chf. 160'000.-.

Informations sur les subventions existantes et conditions d'octroi :

<https://www.sainte-croix.ch/politique-et-administration/administration-communale/urbanisme-batiments-et-energie/energie>

Renseignements :

Commune de Sainte-Croix, Urbanisme et Bâtiments
024 455 41 33 ou bureau.technique@sainte-croix.ch



Notre engagement local pour le climat.